



SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

DÉLIBÉRATION N° 2023/10/03

**OBJET : COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :  
AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 6 AU MARCHÉ N° 2016/E-03**

COMITÉ SYNDICAL  
du 9 octobre 2023

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date de publication : 16 octobre 2023

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Votants : 23

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LOUVRADOUX, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, M. LAMBERT-MOTTE, M. FABRE.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. HAQUIN, Mme SENSE, M. CARPENTIER, M. IABASSEN, Mme JEZEQUEL, M. BOULIGNAC.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, M. CHABANEL, Mme MICHEL, M. ANTAO M. CLOUET, M. GOUJON, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. BRIQUET, M. ZAMOLO Mme VILLECOURT M. VERNA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, Mme FAUVEAU, Mme CHAUVEAU, Mme POUTEAU, M. DUMEUNIER, M. DAUX, M. ENJALBERT, Mme FAYOL DA CUNHA.

Absents excusés : M. FEUGÈRE, Mme FAUVEAU, M. DUMEUNIER, M. BACHARD, M. ENJALBERT, Mme FAYOL DA CUNHA, M. HAQUIN, Mme SENSE, M. CARPENTIER, M. IABASSEN, Mme JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : M. CHABANEL.

Pouvoirs : M. FEUGERE à M. FARGEOT ; Mme FAUVEAU à M. ANTAO ; Mme SENSE à Mme CAVECCHI.

Exécutoire en vertu de  
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.  
AR du

Pour le Président par délégation,  
le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture  
095-259502367-20231009-DC\_2023-10-03-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023

**OBJET : COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :  
AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 6 AU MARCHÉ N° 2016/E-03**

**Le Comité Syndical,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**VU** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** le marché n° 2016/E-03 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Syndicat Emeraude, conclu avec l'entreprise POLY-SENTI / DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT le 29 décembre 2016, rendu exécutoire et notifié en date du 4 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que l'échéance du marché était fixée au 31 décembre 2023, soit 82 mois de prestations au total ;

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision du renouvellement du marché, des pistes d'optimisation du service sont en cours d'identification, mais qu'elles nécessitent une réflexion partagée avec les communes bénéficiaires ;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que dans le contexte réglementaire lié à l'obligation pour tous les producteurs de trier et valoriser les biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Syndicat Emeraude a souhaité mener une expérimentation de collecte des biodéchets, sur une partie de 3 des 17 communes du territoire (soit 7 000 habitants), de manière à disposer d'un retour d'expérience suffisant, pour intégrer les besoins dans le futur cahier des charges du marché de collecte ;

**CONSIDÉRANT** cependant que le début de cette expérimentation ne pourra commencer qu'en octobre-novembre et que les premières conclusions ne pourront être utilisées pour la rédaction du cahier des charges du nouveau marché, qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** pour ces raisons, la proposition de prolonger le marché de collecte de 12 mois pour parfaire le dossier de consultation avec un calendrier d'élaboration réaliste ;

**VU** le projet d'avenant n° 6 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés n° 2016/E-03 ;

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 octobre 2023 sur le projet d'avenant ;

Sur proposition de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'entreprise POLY-SENTI / DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT l'avenant n° 6 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés n° 2016/E-03.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

**Gérard LAMBERT-MOTTE**  
Maire du Plessis-Bouchard,  
Vice-Président du Conseil Départemental  
du Val d'Oise.

095-259502367-20231009-DC\_2023-10-03-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023